

*

Les Nocturnes du Vendredi aux Saintes

Marché de créateurs et artisans locaux

Du 23 juin au 8 septembre 2023

*



Cahier des charges

Appel à participation



La Ville des Saintes-Maries-de-la-Mer organise **Les Nocturnes du vendredi – Marché de créateurs et artisans locaux**, en partenariat avec la communauté d'agglomération ACCM et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA. Cet événement aura lieu tous les vendredis soirs, de 18h à 23h, du 23 juin au 8 septembre 2023, sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Ces Nocturnes ont pour vocation de créer une animation touristique estivale et de faire découvrir au public les produits et créations réalisés par des créateurs et artisans locaux.

PRESENTATION

Le marché aura lieu tous les vendredis, du 23 juin au 8 septembre 2023, soit **12 marchés**. Il est proposé aux participants de se positionner sur 3 périodes :

- du 23/06/23 au 28/07/23 – soit 5 dates, le marché n'étant pas organisé le 14 juillet.
- du 4/08/23 au 8/09/23 – soit 6 dates
- du 23/06/23 au 8/09/23 – soit 11 dates

Emplacement : parvis de l'Hôtel de ville.

Les Nocturnes du vendredi aux Saintes sont un marché de vente, mais c'est également l'occasion de mettre en avant votre savoir-faire.

Un programme d'animations sera proposé aux visiteurs : démonstration de danse andalouse et chorale. Une **inauguration officielle** aura lieu le vendredi 23 juin 2023, à 19h00, lors de la 1ère date (en présence d'élus et de la presse).

Il est prévu d'accueillir **minimum une trentaine d'exposants** pour cette édition 2023.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les exposants seront sélectionnés par un **comité de sélection** composé de techniciens et élus de la commune des Saintes-Maries de la Mer, des techniciens de la communauté d'agglomération ACCM et de la Chambre de métiers et de l'artisanat PACA.

La sélection des exposants prendra en considération le nombre d'activités similaires déjà présentes sur le marché, et ce afin d'éviter une surreprésentation de certaines activités et de préserver un juste équilibre des produits proposés (en cas d'activités trop similaires, une préférence locale sera donnée).

Le comité se réserve le droit de ne pas sélectionner certaines candidatures (critères et délais non respectés, pièces manquantes, provenance ou origine artisanale des produits non vérifiable...).

Une liste d'attente peut être dressée lorsque le nombre de candidatures proposé dépasse le nombre de places à pourvoir. Cette liste est établie afin de pourvoir au remplacement d'un ou plusieurs exposants qui seraient conduits à libérer leur emplacement avant la fin des marchés nocturnes de l'année N. La liste d'attente est établie pour l'année N et expire à la fin du dernier marché nocturne de ladite année.

CRITERES

- ✓ Etre immatriculé au Répertoire des Métiers ou avoir une double immatriculation ou Maison des artistes
- ✓ Pas de conditions géographiques
- ✓ S'engager à être présent sur toutes les dates sélectionnées
- ✓ Qualité des produits et soin dans la présentation du stand

STAND ET COUT

Stands de 2 à 6 mètres linéaires de façade sur 2 mètres de profondeur. La taille du stand est à choisir lors de l'inscription (merci de choisir la même pour l'ensemble des dates).

Le candidat qui ne s'estime pas en capacité d'occuper un emplacement sur le marché nocturne pendant toute la durée de celui-ci (ou souhaite organiser des roulements de présence), peut présenter **une candidature conjointe** avec un autre candidat dans la même situation. Les candidats auront dans ce cas, le même numéro d'emplacement. Chacun des co-candidats doit cependant remplir un dossier de candidature et fournir la totalité des documents demandés.

Le prix de l'emplacement sera calculé au mètre linéaire utilisé (redevance d'occupation du domaine public = **7,50 euros** le mètre linéaire, prix pour chaque date).

Les exposants devront venir avec leur matériel (stands, lumières, parasols...)

Un parking sera dédié aux exposants et/ou des facilités seront mises en place.

A noter : des travaux sont en cours, des toilettes rénovées et en bon état seront accessibles aux exposants.

L'exposant s'engage à choisir une période et à régler à chaque date de la période choisie l'ensemble des frais de stand (règlement par chèque) pour chaque marché.

Ceux ou celles qui participeront à un minimum de 6 dates seront prioritaires pour l'édition 2024.

INSTALLATION-DEMONTAGE

Les exposants pourront s'installer à partir de **17h00**. L'installation des stands devra être terminée et les véhicules devront être sortis au plus tard à **18h00** maximum

L'accès et le stationnement des véhicules de secours et d'intervention doivent être possibles en permanence. Il est notamment formellement interdit d'occuper les aires de sécurité ainsi que les espaces prévus pour le cheminement des piétons.

L'entrée des véhicules servant à l'approvisionnement et/ou au vidage du stand n'est à nouveau autorisée qu'à partir de **23h00**, sauf autorisation exceptionnelle (accordée notamment en cas d'intempérie).



Une fois le stand replié, les bénéficiaires d'emplacement quittent le périmètre du marché. En aucun cas, ils ne peuvent laisser stationner leur(s) véhicule(s) sur place. Chaque commerçant doit avoir libéré son emplacement à **00h00**.

Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre. Il est interdit de jeter des papiers, prospectus, emballages, paniers, boîtes, sacs vides ou détritiques sur le sol. Aucun résidu ne devra subsister sur les lieux.

ANNULATION

Le marché peut être déplacé ou annulé, notamment en cas de fortes intempéries ou d'impératif de sécurité publique. Le cas échéant, les exposants ne pourront prétendre à une quelconque indemnisation ni au remboursement total ou partiel de la redevance d'occupation du domaine public.

A noter : un groupe what's app sera mis en place par la commune, pour informer les exposants des annulations notamment.

PROCESSUS DE SELECTION

Retour du dossier de candidature **avant le 31 mars 2023 inclus.**

Les candidatures seront analysées au fil de l'eau.

Pour répondre, 3 possibilités :

- Dossier de candidature à remplir en ligne : <https://forms.gle/Y1Fk4zmErjCCAEmc8>
- Dossier word à renvoyer par mail à : regies@lessaintesmaries.fr
- Dossier papier à déposer à l'accueil de la mairie

Comment récupérer le dossier de candidature ?

- sur le site internet de la Mairie (dossier word)
- ou à l'accueil de la police municipale (dossier papier)

Le comité de sélection se réunira pour choisir les artisans retenus courant avril.

Vous serez contacté par mail ou téléphone.

Vos contacts référents :

06 16 79 91 75 ou par mail : regies@lessaintesmaries.fr